

Comment est assurée la sécurité sur la carte bancaire ?

Plusieurs technologies ont enrichi, au fil des ans, la sécurité de la carte CB et coexistent désormais sur ce support monétaire.

Des caractères en relief

Sur le recto de votre carte, un numéro à 16 chiffres et une date d'expiration apparaissent, grâce à la technique de l'embossage (en relief) ou de l'engravage. La technique de l'embossage sert dans les rares cas où les commerçants, en particulier à l'étranger, utilisent encore un sabot – ou « fer à repasser » – pour reproduire l'empreinte de la carte sur une facturette.

Un habillage anticontrefaçon

Un hologramme, un filigrane révélé sous une lampe UV et un caractère d'une typographie très spécifique : ce sont autant d'éléments qui permettent à un commerçant de vérifier, par simple contrôle visuel, que la carte présentée n'est pas une contrefaçon.

La piste magnétique

Bien qu'obsolète, c'est encore la technique la plus utilisée au monde. Située au verso de la carte, cette bande noire recèle différents éléments : notamment le numéro de la carte, sa date d'expiration et d'autres informations relatives à ses divers usages. Lors des paiements effectués à l'étranger, la sécurité repose sur la transmission à votre banque – pour autorisation de paiement – des éléments figurant sur la piste par le terminal du commerçant. Le commerçant doit de plus s'assurer que la signature que vous apposez sur la facturette est identique à celle figurant au dos de votre carte.



La puce

La puce est divisée en plusieurs zones hautement sécurisées. C'est la seule technologie qui permette l'authentification de la carte elle-même, l'identification de son porteur, grâce au code secret, et la validation de la transaction en la « signant » électroniquement.

Le cryptogramme visuel

Les trois derniers chiffres, qui figurent en clair sur le panneau de signature situé au verso de votre carte, forment le cryptogramme visuel. Ce numéro, utilisé uniquement pour les paiements à distance, constitue une sécurité supplémentaire. Vous seul êtes en mesure de le communiquer à un commerçant lors d'une transaction à distance.

la puce à l'oreille La généralisation de la carte à puce en France a permis, depuis dix ans, de diviser le taux de fraude par dix alors qu'il augmente dans des proportions importantes dans de nombreux pays.